

Réunion des délégations D.D.E.N.

Dans la période mi-novembre / décembre, les délégués se retrouvent autour de leur responsable de délégation pour faire le bilan de la rentrée scolaire. C'est l'occasion d'échanges avec l'Inspecteur de la circonscription sur la vie des écoles, la qualité de l'accueil des élèves et les éventuels problèmes.

Cette année 2018, le vadémécum préparé par la Fédération fut remis à chaque Délégué, ainsi qu'à l'I.E.N. de circonscription.

La réunion du Conseil d'Administration de l'Union vendéenne du 17 janvier a permis de faire le point sur les différentes situations départementales.

- La baisse de la démographie, des effectifs, les conséquences sur la carte scolaire

- Les efforts faits vers les écoles rurales pour répondre à la problématique du territoire, grande précarité dans certaines circonscriptions

- L'aide à apporter aux parents de plus en plus démunis vis à vis des renseignements donnés par l'école et même pour aider leurs enfants (lecture), établir un lien de confiance, encourager une bienveillance des enseignants

- Les délais trop importants pour la prise en charge d'enfants en difficultés

- L'accompagnement des enfants, de leurs familles, dans les situations de violence

- La co-éducation et les intervenants extérieurs (agrément obligatoires)

- La semaine scolaire, peu d'écoles restées à la semaine de 4 jours et demi

- Le projet de redécoupage des circonscriptions

- Le travail sur la santé scolaire (visites médicales), les enfants en situation de handicap, la présence des AVS... suites de l'enquête de rentrée

- Le concours départemental «la devise républicaine», et les concours nationaux «écoles fleuries» et «se construire citoyen»

Concours «Se construire citoyen»

Le concours est proposé pour la 2^e année par la Fédération.

«... il couvre tout l'espace d'expression de la laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté, du développement durable et de la solidarité en faisant vivre le triptyque indissociable Liberté-Egalité-Fraternité ».

Concours «Écoles Fleuries»

Ce concours porte sur «les activités de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des établissements».

Les dossiers doivent parvenir à la Fédération avant le 5 juin 2019.

Pour ces deux concours :

- Ils ont pour objectif de valoriser les projets des élèves et par conséquent des enseignants.

- Les inscriptions doivent se faire dans le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

- Les dossiers doivent parvenir à l'Union pour le 13 mai.

- Ils sont ouverts aux «seules écoles publiques françaises»

- Les modalités, le règlement, la fiche d'inscription sont placés sur le site de l'Union.

Le mot du président

La Fédération et les Unions – extraits de la circulaire fédérale N°54 de novembre 2018

« La bonne marche et le développement respectif des Unions et de la Fédération reposent sur les actions concertées et coordonnées que nous menons et échangeons mutuellement. La Fédération est porteuse pour toutes ses Unions d'une légitimité acquise par la «Reconnaissance d'Utilité Publique» et possède aussi les agréments : «Jeunesse et Éducation Populaire», «Association Éducative complémentaire de l'Enseignement Public», elle est aussi reconnue «Ambassadrice de la Réserve Citoyenne de l'Éducation Nationale». Dans notre mission associative, pour les concours des «Écoles fleuries» et «Se construire Citoyen» nous bénéficions du «Haut patronage du Ministre de l'Éducation nationale».

Ces reconnaissances officielles multiples nécessitent cohésion et nous engageant collectivement à agir dans notre fonction officielle et nos missions associatives».

L'Union et les délégations

Au niveau départemental, les échanges entre l'Union vendéenne et les délégations nous enrichissent et stimulent nos actions. Les rencontres dans les circonscriptions permettent d'accroître nos liens, de les optimiser pour mieux agir sur le terrain. La pérennité de notre fonction est liée au développement et au recrutement que nous saurons conduire ensemble.

L'Assemblée Générale annuelle est un moment fort pour la réflexion sur notre œuvre commune. Je ne peux que vous inciter à participer le samedi 23 mars 2019, à l'Aiguillon sur Mer.

Daniel Guillon

Palmarès 2018 Concours National «Écoles Fleuries»

L'école «Jacques Tati» de Jard sur Mer reçoit le prix «jeunes jardiniers», dans la catégorie «écoles rurales».

Après sa visite, le délégué, reçu par l'équipe pédagogique et par les enfants, impatients de présenter leur travail de décoration de l'école avait souligné : «Le travail est remarquable de précision et d'initiatives de la part des enfants. Le soin de la décoration, mais aussi la prise en compte du côté écologie et la maîtrise des matériaux recyclés est très bien appréhendée».

L'Union ne manquera pas de valoriser le travail des élèves au printemps prochain.

L'Assemblée Générale de l'Union de Vendée se tiendra le 23 mars 2019 dans le groupe scolaire Jacques Maury à l'Aiguillon-sur-Mer.

Votre présence nous est précieuse. C'est l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de prendre acte de vos commentaires et souhaits.

Semaine de la Laïcité en Vendée - 8 au 14 décembre 2018

Pour l'anniversaire de la loi 1905, qui introduit les principes fondateurs de notre République, plusieurs mouvements et associations vendéens se sont retrouvés pour célébrer l'événement.

L'Union de Vendée des D.D.E.N a participé à cette semaine, avec la Ligue de l'Enseignement, la F.C.P.E., la Libre Pensée, la Ligue des Droits de l'Homme, les Associations Familiales Laïques, l'Observatoire Vendéen de la Laïcité, le Centre de Documentation sur l'Histoire du Mouvement Ouvrier et du Travail...



Parmi plusieurs temps forts, la journée du 9 décembre fut placée sous le titre de «LAÏCITÉ - Si nous Fraternis'Yon» : adoption d'un Arbre de la Laïcité, lecture de la charte par les enfants, déjeuner républicain ponctué de reconstitution de discours et de chants, après-midi d'échanges et d'activités autour de l'expression de la Fraternité.

Un autre temps fort fut le rendez-vous à la Préfecture de cinq représentants d'associations (Ligue 85, L.D.H., Observatoire vendéen Laïcité, Libre Pensée et D.D.E.N) avec Mme la secrétaire générale du Préfet pour un échange sur le thème de la Laïcité, les difficultés vendéennes et en particulier l'ouverture d'écoles publiques.

Le 10 décembre, la LDH a animé la Célébration de ses 120 ans en présentant l'exposition itinérante régionale de la LDH, « Les porteurs d'espoir », les droits et les libertés, un combat de toujours !

La journée du 12 décembre fut consacrée au CROSS USEP de la Laïcité, dans le cadre des 80 ans de l'USEP le thème principal étant : Éduquer à l'Égalité.

La journée du 14 décembre fut organisée par l'Union de Vendée des D.D.E.N.

Le point d'orgue de cette journée fut la conférence "loi 1905 - laïcité", animée par Eddy Khaldi, président de notre Fédération, dans l'amphithéâtre du lycée Branly à La Roche sur Yon.

Conseil d'Administration avec Eddy Khaldi

Auparavant, après une rencontre conviviale avec les membres du Bureau, Eddy Khaldi a participé au Conseil d'Administration exceptionnel de l'Union 85

La situation vendéenne y a été présentée à l'appui de documents, de statistiques et chaque membre a pu s'exprimer librement sur les difficultés récurrentes : ouvertures d'école (49 communes sans école publique), respect de la liberté d'enseignement, dominance de l'enseignement privé, loi Debré et largesses des contrats d'association, élus favorables à l'enseignement catholique et non sensibilisés à la laïcité ou en ayant une lecture adaptée à leur conviction...

Suite au constat de l'absence de la devise républicaine dans certaines communes, en défaut par rapport à la loi sur l'affichage des symboles républicains, les D.D.E.N. de Vendée ont présenté à Eddy KHALDI leur concours : "La France, notre République".

Les échanges avec les associations «amies de l'école publique» furent évoqués, en particulier l'action de l'Union au sein du Carrefour Départemental d'Action Laïque. Regroupant toutes les personnes et organisations revendiquant des valeurs laïques, il se réunit régulièrement au siège de la ligue de l'enseignement. L'Union 85 continue d'œuvrer au rassemblement de toutes les forces laïques vendéennes et souhaite lier des relations régulières avec les structures régionales et nationales (C.N.A.L. notamment).

Eddy Khaldi :

«Le combat essentiel des Vendéens, c'est au cœur du dualisme scolaire pour affirmer et répondre aux déviances de gestion dans l'enseignement privé qui claironne que leur enseignement est partie prenante dans l'éducation nationale. Non, ils n'assurent pas un service public en parallèle mais un service privé confessionnel. Il n'y a pas de justice scolaire sans justice sociale. Il n'y a pas de liberté d'enseignement sans enseignement d'un service public. C'est le droit de choisir. Il faut revendiquer cette liberté d'enseignement pour obtenir dans chaque commune un service public d'éducation... Il y a des écoles dans la République mais la seule école de la République, c'est l'école publique... La Vendée est une situation particulière, un héritage historique. Il n'y a que la Vendée pour afficher un enseignement privé représentant plus de 50 % des élèves scolarisés... »

Eddy KHALDI

Professeur dans un lycée d'enseignement technologique puis militant syndicaliste à la FEN devenue l'UNSA Éducation, Eddy KHALDI a écrit quelques ouvrages et de nombreux articles sur l'enseignement et la laïcité, des sujets sur lesquels il travaille depuis 35 ans.

Avant de partir en retraite, il devient Délégué Départemental de l'Éducation Nationale dans le département du Val-de-Marne puis membre du Conseil fédéral.

En juin 2017, il est élu Président de la Fédération Nationale des D.D.E.N.

Situation vendéenne, en chiffres :

- le dualisme scolaire : 137 communes avec une école publique et une école privée, 64 communes avec une école publique sans école privée, 49 sans école publique mais une école privée, 17 communes sans école.

- l'école publique : 308 écoles, 1428 classes, 40 % des écoles sont à 3 classes et moins, 16 % des écoles ont 4 classes. 32821 élèves scolarisés en public 1er degré (49.55% des élèves) taux d'encadrement 22,98.

- l'école privée : environ 33400 élèves avec un taux d'encadrement de 24,72.

- les rythmes scolaires : les dérogations ont été acceptées pour revenir à la semaine de 4 jours. 16% des écoles restent à 4,5 jours (48 écoles), 19% des élèves.

- 12 RPI, essentiellement dans le sud de la Vendée.

- 29 ULIS concernent 302 élèves.

L'UNION de Vendée des D.D.E.N. : c'est un conseil d'administration composé de 11 membres élus et 10 représentants de délégations. 118 DDEN, 80 écoles sans DDEN. La moyenne d'âge des DDEN est de 68 ans.

CONFÉRENCE "La Laïcité et la loi de 1905"

du vendredi 14 décembre 2018 à 20 heures, à l'amphithéâtre du Lycée professionnel É. Branly La Roche-sur-Yon, animée par Eddy KHALDI, Président de la Fédération des D.D.E.N. et cette année du C.N.A.L. (présidence tournante).

Pour clôturer la semaine de la Laïcité organisée par les associations laïques sur la Roche-sur-Yon, les D.D.E.N. ont invité leur président national Eddy Khaldi pour une conférence sur "la Laïcité et la loi de 1905" et ensuite animer les débats sur les problèmes quotidiens, spécifiquement vendéens, rencontrés par les Laïcs dans l'exercice de leurs engagements. Une quarantaine de personnes étaient présentes.



Eddy KHALDI commence son intervention par une vidéo pour présenter, sous forme de dessins humoristiques et pertinents, et dans les grandes lignes, la Laïcité dans toutes les situations où elle doit être respectée. La Laïcité ne figure pas dans la loi de 1905. Ce principe s'est imposé plus tard avec les textes de Ferdinand Buisson (en quelque sorte, une seconde séparation).

La Laïcité que nous vivons ne s'est pas construite en un jour.

En 1789, c'est la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, principe de liberté de conscience.

En 1792, quelques prémices de cette séparation sont instituées : l'État récupère la gestion des registres civils, instaure le divorce. La déclaration des Droits de l'Homme est reconnue comme trame de gouvernement.

De 1801 à 1905, 4 cultes sont reconnus et financés par l'État : catholique romain, 2 protestants et juif. 1881-1882, la loi Ferry instaure l'école publique, laïque et obligatoire. Suppression de la tutelle religieuse. L'instruction morale et civique remplace l'instruction religieuse. Le fait que l'école soit obligatoire la rend gratuite.

En 1886, la loi Goblet oblige l'enseignement public à être assuré par du personnel laïc.

En 1945, la Laïcité reconnue comme principe politique juridique est inscrite dans la Constitution. Celle-ci reconnaît des citoyens, pas des communautés pour éviter les crises de société. La liberté de conscience appartient à tout le monde, la religion à quelques uns.

En 1958, la constitution de la Vème République réaffirme le principe de laïcité. Article 1er : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances...".

Jusqu'en 1940, l'école privée refusait tout financement de l'État pour préserver sa liberté. Ensuite, les lois Debré et Guerneur y ont dérogé en instituant un contrat d'association entre l'État et les écoles privées catholiques, puis en confiant le financement aux communes.

Le 15 mars 2004, la loi interdit tout signe religieux dans l'École Publique et l'administration afin de respecter l'évolution de la liberté de conscience des élèves.

Le premier article de la loi de 1905 est très bien rédigé, conforté par l'article 2. Il ne reconnaît aucune religion (contrairement à une logique concordataire).

Pour cette raison, ce texte est fondamental et les propos du président Macron sont inquiétants quand il veut y inclure une supervision des religions par l'État. Seul Pétain avait manipulé cette loi le 25 décembre 1942. Pourtant, le principe universel est simple : liberté de conscience dont découle la liberté des cultes.

En France, la Laïcité est un principe fondamental et unique d'où dépendent nos autres valeurs républicaines alors qu'en Europe elle figure au même titre que les autres.

En Vendée, la séparation des églises et de l'État s'est imparfaitement réalisée. L'école privée continue son prosélytisme et bafoue le principe juridique "A fonds privés, école privée, à fond publics, école publique", ne respectant pas la liberté de conscience des citoyens en devenir.

Malheureusement, depuis 1984, on constate que les parents sont principalement des consommateurs.

Ensuite, le débat est ouvert. De nombreuses questions fusent.

- Gratuité non efficiente dans la plupart des écoles
- Inquiétude quant à la menace de fusionner des écoles en une école communale (sentiment accentué avec les regroupements de communes)
- Un D.D.E.N. se désolé de ne pas être considéré par sa municipalité
- Prix d'un élève du public gonflé avec des frais d'investissement pour subventionner le coût de fonctionnement d'un élève du privé
- 49 communes en Vendée n'ont pas la liberté de l'enseignement, seulement 49,55 % des enfants sont scolarisés dans le public
- En Vendée, 500 élèves sont scolarisés hors contrat (crainte de dérive sectaire)
- Semaine de 4 jours et demi : en Vendée 84% des écoles pratiquent la semaine de 4 jours et sont de ce fait en désaccord avec les textes qui préconisent la semaine à 4 jours et demi. Cette organisation aurait dû être gérée par l'Éducation Nationale et non confiée aux municipalités, d'où tellement d'incohérence. En Vendée, elle a nuit à beaucoup d'écoles où les effectifs s'en sont trouvés diminués.
- Présence du religieux lors de célébrations municipales.

En conclusion, Eddy KHALDI encourage à communiquer au maximum, faire des conférences de presse, rencontrer le Recteur, mener une étude sur le coût financier du fait de l'entretien de diverses écoles. L'existence d'écoles publiques + d'école privées, sans parler des écoles régionales (Diwan par exemple) coûte très cher en postes et frais de gestion. Maintenant, apparaissent les écoles coraniques, juives... Peut-être l'occasion de revenir à l'école de la République... Sans stigmatiser aucune communauté, c'est l'occasion de reconnaître le rôle cohérent de l'école Laïque.

"Pas de justice scolaire, sans justice sociale".

Organisation de la semaine scolaire Situation à la rentrée de sept. 2018

En Vendée, dans les écoles publiques :

48 écoles restent à semaine scolaire de 4,5 jours (16 %), bénéficiant ainsi de 5 matinées pour les apprentissages fondamentaux. Cela représente 6271 élèves concernés (19 %), dans 24 communes (12 %)

Pour La Roche sur Yon et Rives de l'Yon, seulement les classes élémentaires sont à 4,5 jours, la maternelle est à 4 jours.

Vous trouverez la synthèse de l'enquête 2018 de l'Association des Maires de France (AMF) sur les rythmes scolaires sur le site (Réf. : BW39097 du 21 nov. 2018) :

<https://www.amf.asso.fr/documents-enquete-exclusive-amf-sur-les-temps-periscolaires-apres-les-reformes-successives/39097>



Tenue du fichier D.D.E.N.

Pour une tenue exacte de nos fichiers et suite au regroupement en «nouvelles communes», pensez à nous informer de votre nouvelle adresse : intitulé de la commune et changement du nom de votre rue éventuellement.

L'occasion également de vérifier pour nous vos coordonnées téléphonique et informatique.

D'avance, merci.

«La Laïcité, loin d'être une machine de guerre secrètement dressée contre les modes religieux de pensée, implique le plein respect de toutes les croyances.

Répudiant toute doctrine d'État, elle voit dans sa libre diversité de l'esprit, non un mal qu'il faut tolérer, mais un bien qu'il faut souhaiter».

Texte écrit à la première page du cahier de procès verbal de l'Association des parents d'élèves de l'école publique mixte de LA BRUFFIÈRE, le 26 octobre 1964.
Albert BAYET

Concours «La France, notre République»

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république. article L.111-1-1-, «la devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements du second degré publics et privés sous contrat»

Sur proposition de la commission «Laïcité», le conseil d'administration a créé ce concours purement vendéen destiné à récompenser symboliquement les communes ayant acté à ces obligations. Intitulé «La France, notre République», ce concours a pour ambition de valoriser chaque année, les communes qui auront satisfait à la loi de 2013 relative à la présence du triptyque républicain sur les édifices scolaires publics de leur collectivité.

Pour inscrire sa commune, il faut se référer à la fiche d'inscription et au règlement figurant sur le site internet de l'Union des D.D.E.N.

Ce concours peut très bien s'inscrire en parallèle du concours «se construire citoyen».

PÉTITION

pour le respect de la Loi de séparation des églises et de l'État.

Par l'universalité des principes qu'elle affirme et des dispositions qu'elle édicte, la Loi de 1905 s'applique à tous les cultes et pose le principe de leur adaptation à la société républicaine. Non l'inverse.

L'organisation du culte musulman, la transparence de ses financements et le contrôle du respect de l'ordre public par les organes culturels sont les trois préoccupations que met en avant le gouvernement pour envisager la révision de la Loi de séparation.

La modification de cette loi ne saurait être l'un de ces moyens. La transparence des financements privés de cultes doit être assurée par des mesures de police fiscales et des contrôles étroits autorisés par les lois françaises. La police des cultes est déjà entièrement contenue dans la loi de 1905. Quant à la lutte contre les menées subversives, elle ne relève pas de cette loi.

La loi de séparation offre les fondements de la démocratie et de la paix sociale.

Les D.D.E.N. sont partenaires de la pétition pour que cette loi soit conservée dans son intégralité, sans modification.

président-clr@laicite-republique.org

Cotisation 2019

Elle s'applique à l'année civile et a été maintenue à 28 € à l'assemblée générale de la Mothe-Achards le 24 mars 2018. De nombreux collègues y ont déjà souscrit en réunion de délégation. Merci aux autres collègues de répondre favorablement à notre sollicitation.

Merci au Lycée Édouard Branly à La Roche-sur-Yon

Les élèves de la Section Hôtelière du Lycée Branly avaient concocté et présenté un cocktail très élaboré et offert par l'Union aux administrateurs et amis des associations laïques lors de la visite d'Eddy Khaldi.

Merci aux élèves et enseignants de leur accueil et professionnalisme.

Lorsque vous le souhaitez, l'équipe pédagogique, ainsi que les élèves et étudiants, sont à votre disposition et seront heureux de vous accueillir dans leur restaurant d'application et de vous faire partager leur savoir-faire. Il suffit de réserver.

Tél. 02 51 24 06 00 – restaurants.branly@ac-nantes.fr – <http://branly.e-lyco.fr>

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Nouvelle adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Nouveau numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdo.com>

Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr

Charte de l'Écolier élaborée en Conseil d'Enfants à l'École Flora Tristan de La Roche-sur-Yon

Je viens à l'école pour apprendre, pour me trouver des copains, des copines et pour jouer.

J'apprends de plus en plus, avec tout le monde, sur différents supports, en écoutant, en regardant, en étant attentif, en me consacrant aux activités proposées, en me concentrant, en m'appliquant et en m'exerçant.

J'ai le droit de poser des questions, de m'exprimer, de donner mon avis, de me tromper, de ne pas comprendre, de demander de l'aide, de m'aider des affichages, de recommencer et de m'exercer.

Je respecte les consignes de l'enseignant, je suis poli, calme et je me tiens bien. Je lève la main et attends mon tour pour prendre la parole. Je respecte la parole des autres sans interrompre, sans juger, sans me moquer. Je respecte les différences entre les élèves (origine, opinions, démarches, tenue vestimentaire, centre d'intérêts). Je fais le silence et laisse mes camarades travailler. Je prends soin de mes affaires, des affaires des autres et du matériel collectif.

Je peux me déplacer discrètement dans la classe après accord de l'enseignant pour aller aux toilettes, prendre un mouchoir, jeter quelque chose dans la corbeille, transmettre ou prêter du matériel scolaire, faire un travail en autonomie, travailler avec un camarade en coopération.

Je fais preuve d'autonomie, d'auto-discipline et de responsabilité en chuchotant pendant les échanges, en notant mes devoirs du soir, en préparant mon matériel, en respectant la mise en rangs rapide en fin de récréation, en coopérant dans les activités, en refusant toute forme de violence verbale ou physique, en prenant de la distance et en me protégeant, en sollicitant l'adulte, en contribuant à la sécurité de tous, en avertissant les adultes d'un danger ou d'un risque de conflit, en obéissant aux adultes responsables.

L'élève et les parents signent.

Reconstruction du Groupe scolaire « Pont-Boileau » à La Roche sur Yon

Les élèves du secteur vont entrer dans la nouvelle structure à la rentrée de septembre 2019.

"Conformément aux choix des parents d'élèves et des enseignants, la Ville a décidé de conserver l'école dans le quartier de la Vigne-aux-Roses...

Les intérêts du site sont multiples : surface plus importante, proximité d'autres équipements du quartier, circulation et stationnement améliorés, présence de cheminements doux, ouverture vers les espaces naturels.

Les objectifs de la nouvelle école sont d'améliorer les conditions d'accueil, d'apprentissage, d'accès à la restauration, ainsi que les conditions de travail des personnels.

Il s'agit de créer des espaces communs au centre de loisirs et au groupe scolaire. Ce bâtiment pourra accueillir jusqu'à 330 élèves répartis sur 11 classes." Ville de La Roche-sur-Yon

Aubigny - Projet théâtral

Les CM2 de l'école Odette Roux écrivent l'Histoire de cette grande dame et de leur école.

Tout est parti d'une idée d'enfants soucieux de connaître et de comprendre le choix d'Odette fait par « les grands » !

En novembre, pour l'inauguration ils avaient peaufiné quelques chants patriotiques, emblématiques.

Depuis ils n'ont cessé de lire, de rechercher des textes, de rencontrer des gens qui ont connu « la grande dame », d'ébaucher les six saynètes qu'ils joueront en juin prochain ! Line Roux, la fille d'Odette, est venue rencontrer les enfants des deux classes de CM2, pour parler de sa famille. Quelle émotion !

Mme Jacqueline, la directrice de l'École : « Un projet pour se construire citoyenne et citoyen. Le chemin de l'écriture est encore long, mais l'attention et l'intérêt soutenus par tous méritent nos encouragements. »

Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre les gens d'horizons différents.

Elizabeth Badinter

Attribution du nom d'Odette Roux à l'école publique d'Aubigny.

En novembre, le groupe scolaire public d'Aubigny a reçu le nom d'Odette Roux, une institutrice vendéenne, résistante et femme politique.

PORTRAIT : Odette Roux (1917-2014) Aubinoise par son père, Odette Loisit naît le 25 mai 1917 à La Boissière-des-Landes. Très attachés aux principes de la laïcité, les parents Loisit inscrivent leur fille à l'école publique de garçons. Odette poursuit sa scolarité à L'Île-d'Elle, puis à l'école primaire supérieure de Fontenay-le-Comte. Elle intègre l'École Normale de La Roche-sur-Yon en 1933 et obtient son premier poste d'institutrice en 1936.



Elle rencontre Alfred Roux, un instituteur sablais engagé. Line naîtra de leur union. En 1941, Odette et Alfred s'engagent dans la résistance.

Dénoncés, ils sont arrêtés en 1943. Alfred est assassiné à la prison allemande de La Roche-sur-Yon. Odette est libérée.

Elle s'engage de nouveau dans la clandestinité en 1944. À la libération, elle crée l'Union des Femmes Françaises en Vendée. En mai 1945, à 27 ans, élue maire des Sables-d'Olonne, elle devient la première femme maire d'une sous-préfecture en France.

De 1955 à 1957, à Berlin, elle représente l'Union des Femmes Françaises à la Fédération Internationale des Femmes.

En janvier 2009, Odette reçoit la légion d'honneur qu'elle dédie à «toutes les femmes de Vendée».

À tous les DDEN

Afin d'alimenter notre petit bulletin, vous avez sans doute des articles sur la vie de votre délégation. Ils peuvent être intéressants pour les autres DDEN. Vous pouvez nous envoyer un petit "papier" résumé (12 lignes maximum) et nous essayerons de le mettre dans nos pages. Merci pour votre contribution.

L'autorégulation

En Vendée, l'autorégulation, le nouveau dispositif scolaire pour mieux intégrer les enfants autistes.

En Vendée, les écoles Remondet de Chantonay et Pierre Menanteau à Dompierre-sur-Yon ont mis en place un nouveau dispositif scolaire pour mieux intégrer les enfants atteints de troubles autistiques en classe ordinaire. Il s'appelle l'autorégulation.

L'autorégulation, pour calmer et éveiller l'enfant.

Cinq enfants atteints de troubles au spectre autistique ont pu être scolarisés en milieu ordinaire grâce à ce dispositif mis en place dans ces écoles.

C'est une grande première dans la région.

Dans les deux écoles, une salle de classe a été spécialement mise en place depuis la rentrée scolaire 2018 pour ces enfants, mais également pour tous les autres enfants qui auraient besoin de travailler sur leur comportement en classe ou en récré.

Cette classe d'autorégulation permet à cinq enfants d'avoir des apprentissages individuels au calme pour apprendre à gérer leurs émotions et leurs états d'humeur pour mieux se comporter en classe.

A terme, l'objectif de cette classe est de permettre un suivi individuel pour les enfants dont les facultés cognitives sont inférieures à celles des élèves ordinaires. Au fil des mois, les enseignants et spécialistes espèrent que les enfants autistes pourront rejoindre à 90% de leur temps d'école, leurs camarades dans une classe ordinaire.

Qu'est-ce que l'autorégulation ?

Selon l'ADAPEI «c'est la capacité d'un enfant à se mettre par lui-même dans un état de calme et d'éveil lui permettant de répondre à son environnement de façon adaptée. L'enfant peut alors traduire ses perceptions et ses sensations en informations qu'il utilise pour réguler ses pensées, ses émotions, sa motivation, ses comportements».

En Vendée, ce dispositif a été copiloté entre l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé ainsi que par l'ADAPEI et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées de Vendée.

C'est un concept canadien.

Son principal concepteur dans le milieu scolaire, c'est Stéphane Beaulne, docteur en Psychologie en Ontario au Canada.

Aujourd'hui, le psychologue intervient dans ces deux écoles vendéennes pour s'assurer du bon suivi du corps enseignant, spécialement formé à l'autorégulation.

C'est une équipe de travail consolidée grâce à l'arrivée d'une enseignante supplémentaire à temps plein ainsi que de deux psychomotriciennes et d'une éducatrice spécialisée.

Extrait du blog "Au bonheur d'Élise"

Enquête «L'École et la santé en Vendée»

L'école est un lieu de vie propice à la prévention, parfois le seul lieu d'accès à la santé. Elle permet le repérage et la prise en charge des troubles de toute nature qui peuvent affecter la santé des élèves qu'elle scolarise pour une durée de plus de 18 ans en moyenne. Elle est, pour des populations fragilisées ou certaines zones géographiques en difficulté, la seule garantie d'accès à un suivi médical. La santé des élèves est un des déterminants de la réussite scolaire. L'école doit être un lieu de construction de soi en bonne santé.

Dans notre département, les rapports des responsables de délégations constatent, d'année en année, une croissance alarmante de la précarité des familles.

Enquête

Quelques éléments de l'enquête menée au premier trimestre scolaire dans les délégations :

59 fiches renseignées par les délégués, pour 66 écoles.

Devise républicaine : sur les 66 écoles recensées, 44 ont la devise (61%) et 26 ne l'ont pas (39%).

Pour les villes de Luçon et de La Roche sur Yon, aucune école ; alors que pour celles des Sables d'Olonne et Fontenay le Comte, toutes les écoles arborent la devise.

«Santé scolaire»

La quasi-totalité des élèves de C.P. ont bénéficié de la visite médicale effectuée par l'infirmière scolaire, souvent un seul dépistage sensoriel.

Les parents renseignent une fiche au préalable, sont donc informés de la visite, mais n'y sont pas toujours conviés. Quand ils sont invités, ils accompagnent leur enfant. Seuls quelques enfants «repérés», «signalés»... par les enseignants sont vus par le médecin scolaire.

«Enfants en situation de handicap»

En Vendée, il existe 29 dispositifs U.L.I.S. dans les écoles publiques ; ils concernent 302 élèves.

L'enquête montre qu'il y a de nombreux élèves en situation de handicap «hors U.L.I.S.» dans les écoles : 101 élèves comptés dans 37 écoles (soit 3 élèves en moyenne par école) Malgré le nombre important d'A.V.S., leur recrutement est souvent difficile, ils interviennent parfois plusieurs mois après la rentrée, leurs horaires ne couvrent pas la totalité du temps scolaire, leur formation est insuffisante, comme l'information sur la fonction...

«Accessibilité»

10 cas sont signalés, des structures avec des escaliers, des classes à l'étage, parfois même la bibliothèque. Des travaux de «rampes» sont réalisés, prévus... pour améliorer l'accès aux bâtiments pourvus de quelques marches.

A.V.S. = Auxiliaire de Vie Scolaire, I (individuel), M (mutualisé, plusieurs élèves) ou Co (collectif) ; maintenant appelé :

A.E.S.H. = Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap.

U.L.I.S. = Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

M.D.P.H. = Maison Départementale des Personnes Handicapées

Nécrologie

Nous avons appris le décès de Lise Olivier le 3 février dans sa 100^e année. Elle a été déléguée pendant plusieurs décennies, secrétaire de l'Union 85 auprès de Jean-Jacques, son mari. Très attachée à la valeur laïque et toujours active pour défendre l'École Publique, elle fut membre créateur du "prix littéraire de la Résistance", de la Fédération Départementale des Parents d'Elèves, membre du jury national pour le concours «Écoles Fleuries», secrétaire de longues années à la M.A.E. Avec son père, Armand Giraud, grand résistant déporté à Buchenwald, elle est à l'origine en 1946 en Vendée du mouvement "l'Éducation des plus jeunes sur les temps de loisirs" (FRANCAS).

Message de la Fédération Nationale

«Ta Fédération présente ici, ses condoléances attristées pour le décès de Lise qui, dans l'Union de Vendée a fait vivre, de longues années, les valeurs qui nous animent».

Eddy Khaldi, président de la Fédération Nationale.